



AdmA

ORDRE DES
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

PROFESSION GESTIONNAIRE

RAPPORT ANNUEL
2015 • 2016

RAPPORT ANNUEL

2015 • 2016

Lettres de présentation

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2016

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M^e Stéphanie Vallée

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2016

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,
Jacques Grisé, F.Adm.A.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2016

M^e Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Jacques Grisé, F.Adm.A.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Lettres de présentation | 2 |
| Mot du président | 4 |
| Rapport de la directrice générale | 6 |
| Rapport des activités du conseil d'administration | 8 |
| Rapport du comité de gouvernance et de ressources humaines | 11 |
| Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec | 12 |
| Rapport du bureau du syndic | 13 |
| Rapport des activités des comités statutaires | |
| Comité d'inspection professionnelle | 15 |
| Conseil de discipline | 17 |
| Comité de révision | 18 |
| Conseil d'arbitrage | 18 |
| Comité d'audit | 19 |
| Comité de la formation | 20 |
| Comité de révision des demandes d'équivalence | 20 |
| Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires et Fondation de l'Ordre | 21 |
| Effectif professionnel, admissions et conformité | 22 |
| États financiers consolidés | 32 |

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- i) sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés;
- ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

Mot du président



JACQUES GRISÉ, F.Adm.A.

Chers membres,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous livre le bilan des activités en tant que président de l'Ordre. Rappelons que ce rapport annuel couvre la période se terminant le 31 mars 2016 et que j'ai été élu à la présidence le 22 mai 2015 pour un mandat de deux ans.

En tant que nouveau président de l'Ordre, j'ai pu constater le travail constant de la permanence au développement de la profession. Avant de faire état des réalisations de l'année, j'aimerais partager avec vous quelques-uns des projets et défis prioritaires de l'Ordre :

- Étendre notre champ d'activités, notamment par l'obtention d'actes réservés ;
- Renforcer la structure de bénévolat ;
- Valoriser la contribution des membres des différents comités ;
- Soutenir les efforts de la direction générale ;
- Faire preuve d'une transparence accrue dans nos communications ;

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses réalisations qui ont fait avancer la mission de notre ordre professionnel. L'arrivée de nouveaux membres au conseil d'administration a amené un vent de dynamisme et a ouvert la voie à de nouvelles perspectives. Les comités du conseil, comité d'audit et comité de gouvernance et de ressources humaines, ont aussi été renforcés par la venue de nouveaux membres.

Comme vous le savez, notre ordre a aussi plusieurs comités statutaires auxquels siègent une cinquantaine de membres. La participation des membres est de plus en plus sollicitée et ceux-ci répondent avec un enthousiasme renouvelé. J'en profite pour les remercier de leur engagement et de leurs indispensables contributions.

Cette année, le conseil d'administration et la direction ont accordé une importance accrue à la valorisation des activités des conseillers en management certifiés (C.M.C.), ainsi qu'à la clarification de la relation avec CMC-Canada.

- ● -

Conformément à sa volonté d'accroître sa présence sur la scène québécoise, l'Ordre a produit plusieurs mémoires en 2015.

En août 2015, nous avons présenté un mémoire suite aux énoncés d'intention de l'Office des professions (OPQ) de modifier la gouvernance des acteurs du système professionnel et de proposer des changements au *Code des professions*. En tant que professionnel de la gestion et de la gouvernance, l'Ordre des administrateurs agréés s'est senti interpellé et a été très actif dans ce débat.

Grâce à l'implication de nombreux bénévoles experts en gestion patrimoniale, l'Ordre a produit, en septembre 2015, un mémoire sur l'application de la *Loi sur la distribution de*

produits et services financiers. Cette consultation du ministre des Finances interpelle directement l'Ordre, particulièrement quant à l'encadrement des services financiers prodigués aux consommateurs, dont ceux des planificateurs financiers (Pl.Fin.). Compte tenu du leadership de l'Ordre en administration patrimoniale et de son expertise disciplinaire, ce mémoire vise une recherche d'efficacité dans le meilleur intérêt des consommateurs.

Enfin, le même mois, l'Ordre a produit un mémoire en réponse au Rapport du ministère des Finances concernant l'application de la *Loi sur le courtage immobilier*. Plusieurs recommandations concernant le futur de l'encadrement de l'industrie immobilière et touchant directement la pratique de la profession d'administrateur agréé sont faites par l'Ordre.

Ces trois mémoires peuvent être consultés sur le site de l'Ordre.

- ● -

La direction générale effectue un suivi régulier auprès des représentants gouvernementaux sur les modifications législatives concernant la demande d'actes réservés en administration de copropriétés présentée à la fin 2014. Les discussions avec la direction de l'Office des professions du Québec, touchant à la situation de l'Ordre dans ce dossier, augurent bien.

Le congrès de l'Ordre, «La performance|Au-delà des chiffres» s'est révélé un formidable succès. Ce rendez-vous annuel de deux jours est un moment privilégié pour améliorer nos connaissances, rencontrer nos pairs et honorer les récipiendaires des Prix et distinctions.

- ● -

En février 2016, le conseil d'administration, apprenant la démission de la directrice générale, a travaillé de près avec le comité de gouvernance et de ressources humaines et, ensemble, ont redoublé d'ardeur pour rapidement pourvoir au poste. Madame Francine Sabourin, Adm.A. et CRHA, a été nommée directrice générale et est entrée en fonction le 29 mars 2016. Elle était directrice du développement de la profession à l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés. Le conseil est heureux de l'accueillir et fonde beaucoup d'espoir dans ses capacités à faire croître le membership de l'Ordre.

L'Ordre est sur la bonne voie et le travail ne manque pas. Nous entendons maintenir nos efforts pour mériter votre confiance, assurer votre appui et devenir, dans l'esprit du public et des organisations, une ressource professionnelle incontournable en administration, en gestion et en gouvernance.

J'aimerais remercier chaleureusement madame Chantal Dalpé, Adm.A., qui a présidé le conseil d'administration durant cinq ans, ainsi que madame France Vézina, Adm.A., qui a su tenir la barre de la permanence cette année. Je leur souhaite bonne chance.

Enfin, je tiens à remercier également les employés de la permanence qui travaillent à concrétiser les idées et les stratégies adoptées par les membres du conseil d'administration.

Jacques Grisé, F.Adm.A.

Rapport de la directrice générale



FRANCINE SABOURIN, Adm.A.

C'est avec beaucoup de joie et de ferveur que je m'adresse à vous.

J'entreprends ce mandat à la direction générale de l'Ordre avec confiance et optimisme. Nouvellement en poste depuis le 29 mars 2016, je suis très heureuse de pouvoir dresser le bilan de l'année qui a été des plus actives à la permanence.

Augmenter le membership, rehausser la valeur ajoutée pour les membres et équilibrer les finances de l'Ordre, tout en maintenant le cap sur notre mission de protection du public, sont les défis qui me sont confiés.

■ L'Ordre en action

- Afin de recruter des nouveaux membres, des visites ont été planifiées dans les milieux universitaires. Les titres Adm.A. et C.M.C. ont rayonné auprès des futurs diplômés en administration;
- De nouveaux partenariats ont été conclus afin d'explorer et de solidifier des relations d'affaires. Cela nous a permis d'accroître nos collaborations;
- Un programme de formation sur mesure a été offert pour mieux répondre aux demandes des membres;
- Un outil, intitulé Démarche réflexive, a été mis à la disposition des membres afin de leur permettre d'évaluer leur parcours professionnel;
- L'Ordre a activement participé à l'élaboration et contribué au lancement du nouveau site Internet www.lacopropriete.info;
- La publication d'articles de fond dans des domaines liés à la gestion, au management, à la gouvernance et à la gestion de copropriété est devenue plus systématique, et permet de rendre l'Ordre et ses membres plus visibles aux yeux du grand public et des autres acteurs du monde des affaires, notamment grâce aux réseaux sociaux;
- Un contrôle serré des dépenses a permis d'obtenir un profit en fin d'année financière;
- Enfin, l'Ordre a déménagé ses bureaux afin de permettre à la permanence de travailler dans des locaux adaptés à ses différents besoins.

■ Ma vision

Cet exercice financier marquera le développement et le déploiement d'une nouvelle planification stratégique qui permettra de créer de la valeur pour l'Ordre en établissant les orientations de l'Ordre et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Nous allons entre autres :

- Faire connaître la profession d'administrateur agréé auprès des étudiants, des jeunes professionnels, des gestionnaires de copropriété ainsi que des conseillers en management afin d'augmenter la masse critique des administrateurs agréés dans le système professionnel;
- Faire de l'Ordre des administrateurs agréés une entité de référence pour tous les gestionnaires et créer un sentiment d'appartenance privilégié;
- Développer notre offre de formation, notamment par la mise en place de formations à distance, permettant ainsi de répondre à un besoin;
- Assurer la pérennité du titre C.M.C. et démontrer sa valeur ajoutée par les activités mises en place par les membres des comités et la permanence;
- Occuper l'espace public par des prises de position et des entrevues et articles dans les médias;
- Assurer la protection du public, notre mission première comme ordre professionnel, mais avec le souci de donner une plus grande valeur à la carrière des membres.

Je tiens à souhaiter bonne chance à M^e Simon Denault, Adm.A., qui, en janvier dernier, a succédé à M^e Nicolas Handfield, Adm.A., à titre de directeur des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre et à remercier les employés de la permanence pour leur accueil chaleureux à mon égard.

Francine Sabourin, Adm.A.

Rapport des activités du conseil d'administration

PRÉSIDENTE

Jacques Grisé, F.Adm.A.
Élu au suffrage des administrateurs élus
Entré en fonction le 22 mai 2015

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région électorale I (Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec)

Jacques Grisé, F.Adm.A., **président**
Élu le 22 mai 2015 au suffrage des administrateurs élus

Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A., **trésorière**
Élue par acclamation • 3 avril 2013

Région électorale II (Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec)

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.
Coopté • 26 mars 2015

Région électorale III (Montréal et Laval)

Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A.
Élu • 7 mai 2015

M^e Lisane Dostie, Adm.A.
Élue • 7 mai 2015

M^e Michel Lamontagne, Adm.A.
Coopté • 27 mars 2014
Démission • 12 février 2016

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Louis-Marie Bissonnette
Nommé • 16 mai 2013

Ghislain Cliche
Nommé • 7 mai 2015

SECRÉTAIRE

M^e Simon Denault, Adm.A. (depuis le 17 février 2016)
France Vézina, Adm.A. (du 19 décembre 2015 au 16 février 2016)
M^e Nicolas Handfield, Adm.A. (jusqu'au 18 décembre 2015)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 14 octobre 2015.

Le rapport annuel 2015-2016 sera présenté le 12 octobre 2016 lors de l'assemblée générale annuelle.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le conseil d'administration a tenu 12 réunions, dont 6 réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

■ DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Adoption des demandes de permis et des demandes d'équivalences;
- Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle;
- Adoption de mémoires portant sur la réforme du *Code des professions* et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

■ DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Élection du vice-président et de la trésorière;
- Nomination des membres aux différents comités de l'Ordre;
- Embauche de la directrice générale;
- Nomination du secrétaire de l'Ordre;
- Adoption d'une nouvelle structure salariale et de modifications à la Politique et directives de la gestion des ressources humaines;
- Adoption de modifications à la Politique et directives concernant le comité de gouvernance et de ressources humaines;
- Adoption de modifications à la Politique et directives relatives aux Prix et distinctions;
- Adoption des Prix et distinctions 2015;
- Recommandation pour le Prix Mérite du CIQ 2015-2016.

■ DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

- Adoption du budget 2015-2016;
- Adoption des états financiers audités 2014-2015;
- Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2015 pour le choix des auditeurs des états financiers 2015-2016;
- Adoption du montant de la cotisation annuelle et d'une cotisation spéciale pour l'exercice 2015-2016.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL (AU 31 MARS 2016)

Directrice générale

Francine Sabourin, Adm.A.

Syndic

Claude Ayotte, Adm.A., Pl.Fin.

Manon Daneau, Adm.A.

Directrice, formation et événements

M^e Simon Denault, Adm.A.

Directeur, affaires professionnelles & Secrétaire

Florence Lagouarde

Coordonnatrice, communications et infographie

Gabriela Polanco

Coordonnatrice, activités

Florence Sisto

Coordonnatrice, services aux membres

Bélinda Muscadin Blanchard

Technicienne, administration et accueil

Cathy Lee Hachey

Agente, gestion documentaire

Rapport du comité de gouvernance et de ressources humaines

Jacques Grisé, F.Adm.A. • président

Ghislain Cliche

M^e Lisane Dostie, Adm.A.

Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A.

■ MANDAT

- Gouvernance

Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance, notamment concernant la structure et la composition de l'Ordre, de la cohérence de la structure avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques de l'Ordre et de faire les recommandations nécessaires sur ces points au conseil d'administration.

- Ressources humaines

Examine les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines et formule des recommandations au conseil d'administration quant à ces matières.

■ RAPPORT D'ACTIVITÉS

Nombre de réunions : 5

Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- Procédé à l'évaluation du fonctionnement des comités et de leurs mandats ;
- Révisé et recommandé au conseil d'administration l'adoption d'une politique salariale ;
- Recommandé au conseil d'administration la nomination des membres des comités ;
- Élaboré un plan d'action visant le comblement du poste de directeur général ;
- Recommandé au conseil d'administration la nomination de la directrice générale ;
- Recommandé au conseil d'administration le profil de compétences et d'expérience requis pour le poste vacant d'administrateur.

Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Louis-Marie Bissonnette
Ghislain Cliche

Nous avons le privilège, pour une quatrième année, de participer au Rapport annuel de l'Ordre à titre d'administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ).

Les administrateurs nommés de l'OPQ ont les mêmes pouvoirs et obligations que ceux élus par les membres de l'Ordre, à l'exception qu'ils ne participent ni à l'élection de l'exécutif (président, vice-président ou trésorier), ni au remplacement de postes vacants. Au cours de l'année 2015-2016, ceux-ci ont siégé à différents comités, le premier à titre de président du comité d'audit, tout en étant membre des comités de révision et du fonds d'indemnisation, et le second à titre de membre du comité de gouvernance et de ressources humaines, et des comités de révision et d'admission.

Comme administrateurs nommés, notre préoccupation première est de s'assurer que l'Ordre s'acquitte adéquatement de sa mission de protection du public. À cet égard, nous croyons que la qualité des travaux du bureau du syndic, de même que de ceux réalisés en matière d'inspection professionnelle, contribue largement à la protection du public. Nous sommes d'avis également que le personnel de la permanence de l'Ordre consacre des efforts importants en vue de fournir au conseil d'administration l'expertise et le soutien nécessaire à l'exercice de ses fonctions et de s'assurer d'une gestion responsable et prudente de l'Ordre.

Tout en considérant l'importance des efforts qui ont été consentis pour accroître le membership de l'Ordre et sa viabilité, nous sommes d'avis que le recrutement de nouveaux membres au cours de la présente année continuera d'occuper, tant pour le conseil d'administration que pour la permanence de l'Ordre, une place de premier plan dans les priorités d'action.

Aussi, nous croyons que les travaux qui ont été menés relativement aux actes réservés en matière de gestion immobilière sont susceptibles de contribuer à l'accroissement du membership et d'améliorer la gouvernance du domaine immobilier, tout en permettant une meilleure protection du public.

Nous pensons qu'il y a une volonté de plus en plus grande de la part des administrateurs et gestionnaires, qu'ils proviennent du secteur public ou privé, d'assurer dans leurs organisations une gouvernance responsable, saine et éthique favorisant ainsi la confiance et la protection du public.

Pour conclure, tout en étant conscients que la situation financière de l'Ordre et l'accroissement de son membership demeurent des enjeux prioritaires, nous avons pleinement confiance que l'engagement et la rigueur du conseil d'administration, le travail acharné de sa permanence de même que la contribution de ses membres devraient permettre à l'Ordre d'accroître son influence et d'être reconnu pour son apport marqué en matière de gouvernance responsable et efficace.

Rapport du bureau du syndic

Claude Ayotte, Adm.A., Pl. Fin. • syndic

M^e Claude Laurent, Adm.A. • syndic adjoint

M^e Jacques Ostiguy, Adm.A., C.M.C., Pl. Fin. • syndic adjoint

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Son objectif est la protection du public.

L'Office des professions du Québec décrit ainsi les droits et recours :

Toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci a :

- Fait preuve d'incompétence, de négligence ou de manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier;
- Manqué à ses obligations professionnelles.

Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Enfin, le syndic a une délégation de pouvoir du conseil d'administration de l'Ordre concernant l'utilisation illégale des titres Adm.A. et C.M.C. Cette délégation est exercée conjointement avec le directeur des affaires professionnelles. Le signalement peut provenir du public, des membres de la permanence ou être issu du programme de surveillance médiatique de l'Ordre.

Le syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, obtenir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été sanctionné par le conseil de discipline. Le syndic accompagne également de façon préventive les membres ayant un questionnement au niveau de leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Rapport du bureau du syndic (suite)

Une surveillance médiatique des journaux et une cybersurveillance des différents réseaux sociaux sont effectuées afin de détecter des dérogations déontologiques ou des usurpations de titre.

Le bureau du syndic a noté une augmentation du nombre de demandes d'informations et de plaintes suite à la Commission Charbonneau. En effet, cette dernière a mis en lumière le rôle des ordres professionnels et des bureaux du syndic.

DOSSIERS ENQUÊTES

| | |
|--|-----|
| Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2015 | 16 |
| Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice | 20 |
| Nombre de membres sous enquête au 31 mars 2015 | 17 |
| Nombre de membres sous enquête durant l'exercice | 37 |
| Nombre de membres sous enquête au 31 mars 2016 | 17 |
| Nombre de décisions de porter plainte | 0 |
| Nombre de dossiers fermés durant l'exercice | 18 |
| Nombre de dossiers réglés par conciliation | 0 |
| Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2016 | 18 |
| Nombre de vérifications du programme VIGIE médiatique | 258 |
| Nombre de dossiers en conciliation de comptes d'honoraires | 0 |

DOSSIERS DISCIPLINE

| | |
|--|---|
| Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2015 | 2 |
| Nombre de plaintes déposées durant l'exercice | 0 |
| Nombre de dossiers fermés durant l'exercice | 1 |
| Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2016 | 1 |

Comité d'inspection professionnelle

Éric F. Gosselin, Adm.A. • président
Denis Champagne, Adm.A. • vice-président
M^e Simon Denault, Adm.A. • secrétaire
Ronald Bannon, Adm.A., F.C.M.C. • membre
Jacques Brouillard, Adm.A. • membre
Martine Gosselin, Adm.A. • membre
M^e Nicolas Handfield, Adm.A. • membre
Nathalie Parenteau, Adm.A. • membre

L'article 109 du *Code des professions* prescrit qu'un comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre. Le rôle de ce comité est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, de les accompagner vers une amélioration de leur pratique et de les guider vers des compétences accrues. Cet appui au professionnalisme permet d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

Afin de réaliser sa mission, le CIP s'entoure d'une équipe d'inspecteurs :

- Bernard Angers, Adm.A.
- Clément Bourassa, Adm.A.
- Robin W. De Celles, Adm.A., Pl. Fin.
- Aline Désormeaux, CPA, CA, Adm.A.
- Yvan Fortin, Adm.A.
- Robert Gravel, Adm.A., F.C.M.C.
- Pierre Germain, Adm.A., C.M.C.
- Denis Lefebvre, Adm.A.
- Yves L. Roch, Adm.A.
- Jan Towarnicki, Adm.A.
- Normand Tremblay, Adm.A., C.M.C.

Ces inspecteurs procèdent notamment à l'inspection des dossiers, livres, registres, produits et équipements nécessaires à l'exercice de la profession. De plus, ils procèdent à la vérification des biens qui sont confiés aux membres par leurs clients ou une autre personne. Grâce à la grande expérience et expertise des inspecteurs et des membres du comité, le CIP s'assure également que les membres s'acquittent non seulement de leurs obligations professionnelles avec compétence, mais maintiennent aussi un niveau de connaissances et de compétences suffisant à l'exercice de leur profession.

Comité d'inspection professionnelle (suite)

■ PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Les membres suivants étaient ciblés dans le programme de surveillance générale de la pratique :

- Les membres agissant en gestion immobilière et de copropriété;
- Les membres en pratique privée qui ont été inspectés il y a plus de 5 ans;
- Les membres ayant un compte en fidéicommiss;
- Les membres ayant eu un processus de conformité en retard depuis les 3 dernières années.

■ ACTIVITÉS DU CIP

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CIP s'est réuni à cinq reprises.

| Exercice terminé le 31 mars : | 2016 | 2015 | 2014 |
|--|------|------|------|
| Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice | 41 | 29 | 15 |
| Nombre de visites effectuées | 11 | 18 | 28 |
| Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés | 52 | 100 | 78 |
| Nombre de rapports d'inspection suite à des visites | 11 | 11 | 28 |
| Nombre de rapports d'inspection suite à la remise de questionnaires | 39 | 90 | 99 |
| Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au conseil d'administration | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de dossiers transmis au syndic | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice | 15 | 41 | 29 |

Voici les faits saillants des recommandations faites par le CIP au cours de l'exercice :

- Respect des obligations de formation continue et conservation des pièces justificatives;
- Confidentialité dans la tenue des dossiers (accès aux dossiers), dans l'utilisation des outils informatiques ainsi que dans les correspondances;
- Avances d'honoraires assujettis à la comptabilité en fidéicommiss;
- Assujettissement aux règles prescrites concernant l'exercice en société;
- Société du membre non assurée au contrat collectif d'assurance professionnelle de l'Ordre;
- Utilisation des titres réservés sur toute correspondance, dont les courriels;
- Tenue de dossiers et de cabinet : conservation de dossiers (obligatoire), méthodes et politiques de travail (meilleures pratiques) et affichage du permis.

Conseil de discipline

M^e Pierre Linteau • président

Création du Bureau des présidents de conseils de discipline le 13 juillet 2015

M^e Sylvie Lavallée • secrétaire

M^e Gaston Lafleur, Adm.A. • membre

M^e J.L. Gilles LeVasseur, F.Adm.A., F.C.M.C., Pl. Fin. • membre

M^e Jean Morin, Adm.A. • membre

Jean Raymond, Adm.A., C.M.C. • membre

Denise Turenne, Adm.A. • membre

■ RÔLE DU CONSEIL

Le conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'Ordre. Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au conseil d'administration de l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du conseil de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

■ ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte.

Le conseil a tenu une journée d'audience concernant une plainte déposée par le syndic au cours d'un précédent exercice pour des infractions au *Code de déontologie*. La décision sur sanction dans ce dossier, qui a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré, a imposé à l'intimé, sur chacun des deux chefs de la plainte, une période de radiation temporaire d'une semaine, lesquelles périodes de radiation devront être purgées de façon concurrente sur réinscription de l'intimé au Tableau de l'Ordre. De plus, le conseil a rendu une décision rectifiée sur culpabilité dans ce même dossier.

L'audience d'un appel sur culpabilité et sur sanction interjeté au cours du précédent exercice a été complétée par le Tribunal des professions, lequel a rejeté l'appel.

Aucune décision rendue par le conseil de discipline au cours du présent exercice n'a été portée en appel au Tribunal des professions et aucune recommandation au conseil d'administration ne fut rendue.

Comité de révision

M^e François Alepin, Adm.A. • président

Yves Godbout • membre nommé

Jean-Pierre Naud, Adm.A., C.M.C. • membre

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le syndic de l'Ordre qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante.

L'objectif du comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par le syndic soit juste, équitable et conforme à la réglementation professionnelle. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2015-2016, le comité de révision n'a pas été sollicité.

Conseil d'arbitrage

Michel C. Côté, F.Adm.A., F.C.M.C. • président

M^e Robert Daignault, F.Adm.A. • secrétaire

M^e Jean Marois, Adm.A. • arbitre

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

Comité d'audit

Louis-Marie Bissonnette • président

Éric Bergeron, CPA, CA, F.Adm.A. • membre externe

Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A. • membre administrateur *(depuis le 22 mai 2015)*

Dominique Derome, CPA, CMA, Adm.A. • membre externe

Aline Désormeaux, CPA, CA, Adm.A. • membre externe

Pierre Dubois • membre externe

Le comité d'audit assume trois niveaux de responsabilités :

- **Au regard des auditeurs de l'Ordre** : recommander au conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel d'audit et procéder annuellement à leur évaluation.
- **Au regard des informations financières** : examiner et valider des états financiers audités avant qu'ils ne soient soumis au conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-audit et en assurer le suivi.
- **Au regard des contrôles financiers** : examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.

Le comité d'audit se compose de deux membres du conseil d'administration dont l'un est nommé par l'Office des professions du Québec et d'un minimum de deux CPA qui ne sont pas membres du conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité s'est réuni à quatre reprises. Principalement, le travail du comité a consisté à :

- Conseiller la direction générale dans divers dossiers relatifs à l'exécution budgétaire et aux opérations comptables ;
- Exercer un suivi rigoureux sur les remarques de l'auditeur externe et lui communiquer les préoccupations des membres du comité à l'égard de certaines situations pouvant avoir une incidence financière sur l'Ordre ;
- Réviser le plan d'audit pour l'exercice 2014-2015 ;
- Réviser les états financiers audités 2014-2015 de l'Ordre y incluant les principales conventions comptables et les estimations dans le but d'en recommander l'adoption par le conseil d'administration de l'Ordre ;
- Recevoir la lettre de recommandation post-audit ;
- Évaluer la performance de l'auditeur et recommander, le cas échéant, la reconduction de son mandat pour l'audit de l'exercice 2015-2016 ;
- Examiner le budget de l'exercice 2016-2017 et formuler ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre ;
- Tenir une période à huis clos en une occasion, en l'absence des gestionnaires de l'Ordre.

Comité de la formation

Jacques Grisé, F.Adm.A. • président, nommé par l'Ordre

M^e Jeanne Simard, F.Adm.A. • nommée par l'Ordre

Nicolas Dumont • nommé par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec
(depuis octobre 2015, en remplacement d'Antoine Goutier)

Rachid Ghilal • nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

John Ingham • nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de produire un rapport au conseil d'administration.

En 2014-2015, les membres du comité se sont réunis à deux reprises afin d'effectuer une révision majeure des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé. Un rapport et avis fut adopté à l'unanimité par le comité en janvier 2015.

En 2015-2016, le comité ne s'est pas réuni, car la révision proposée et adoptée lors du précédent exercice financier de 2014-2015 était assez substantielle.

Le comité de la formation continuera d'exercer une vigie des nouveaux programmes universitaires relatifs à la discipline de l'administration.

Comité de révision des demandes d'équivalence

Raad Jassim • membre

Éric F. Gosselin, Adm.A. • membre

Line Lacroix, F.Adm.A. • membre

Lise Provost • membre

M^e Jeanne Simard, F.Adm.A. • membre

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2015-2016, deux demandes d'un refus de connaître l'équivalence de la formation ont été déposées. Une décision a maintenu le refus et une décision a reconnu partiellement l'équivalence.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires et Fondation de l'Ordre

Nycol Pageau-Goyette, F.Adm.A. • présidente

■ Fiduciaires en 2015

Michel C. Côté, F.Adm.A., F.C.M.C. • ancien président de l'Ordre

Chantal Dalpé, Adm.A. • ancienne présidente de l'Ordre

Denis Gamache, F.Adm.A., C.M.C. • ancien président de l'Ordre

M^e Michel Lamontagne, Adm.A. • nommé par l'Ordre (*jusqu'au 12 février 2016*)

Jean Richard, Adm.A., C.M.C. • nommé par l'Ordre

Gabriel Savard, F. Adm.A., C.M.C. • ancien président de l'Ordre

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est une fiducie d'utilité sociale, constituée en janvier 2001 à partir des surplus des nombreux Galas de l'administrateur tenus au cours des ans, et qui a exclusivement pour mandat de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

La Fondation de l'Ordre, quant à elle, résulte d'une entente intervenue entre l'Ordre et la Fiducie pour clore un différend qui les opposait depuis quelques années. Ses objets consistent à poursuivre la mission de la Fiducie, à contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines liés à l'administration et à la gouvernance et à promouvoir l'intérêt et l'avancement de la profession d'administrateur agréé.

Les deux entités ont donc essentiellement la même vocation et poursuivent les mêmes objectifs selon un cadre de gouvernance et de fonctionnement qui fait en sorte que l'administration en a été confiée à sept fiduciaires-administrateurs, dont deux désignés par le conseil d'administration de l'Ordre, ex officio, du président ou de la présidente de l'Ordre. Quatre autres fiduciaires-administrateurs sont désignés par les anciens présidents de l'Ordre et l'un d'eux assume la présidence. Les fiduciaires-administrateurs ont pour mandat d'assurer une saine gestion des fonds et d'attribuer les bourses et de soutenir divers programmes. Ils rendent compte de leur administration annuellement.

Le patrimoine de près de 580 000 \$, formé des biens transférés jadis par l'Ordre en fiducie, sera éventuellement transféré en totalité à la Fondation, laquelle, sous réserve des frais de gestion, affectera les revenus générés par le patrimoine aux divers objets de sa mission.

- ● -

Au cours de l'exercice 2015 (l'exercice de la Fiducie se termine le 31 décembre de chaque année), les fiduciaires se sont réunis à deux reprises. Les fiduciaires ont rencontré les gestionnaires du portefeuille et se sont montrés satisfaits de la bonne gestion des placements et de leur excellent rendement. Ils ont poursuivi le transfert administratif à la nouvelle Fondation et reconduit le mandat de l'auditeur indépendant, M. Yves Lacroix, de la firme Villeneuve, Venne c.a., pour l'examen des livres de la Fiducie pour l'exercice 2015.

Compte tenu des sommes engagées, conformément à la Loi, pour l'embauche d'experts pour le règlement du différend avec l'Ordre et pour des dépenses liées à la mise sur pied de la Fondation, la Fiducie n'a pu dégager de surplus lui permettant d'accorder des bourses.

Les résultats financiers consolidés de la Fiducie et de la Fondation pour l'exercice 2015 indiquent des produits de 19 401 \$ (44 671 \$ en 2014), des charges de 19 756 \$ (47 899 \$ en 2014) pour une insuffisance de 355 \$ (3 228 \$ en 2014). Les écarts entre 2014 et 2015 s'expliquent essentiellement par l'absence de gain non réalisé en 2015 sur la variation de la juste valeur des actifs financiers. L'actif net se situe à 576 898 \$ en 2015 (577 253 \$ en 2014 \$).

Dans les prochains mois, les fiduciaires-administrateurs comptent être en mesure de compléter le transfert des fonds et de finaliser la mise en place administrative de la Fondation.

Effectif professionnel, admissions & conformité

POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2016

Renseignements généraux

● Inscription au Tableau de l'Ordre

| | 2014-2015 | 2015-2016 |
|--|--------------|--------------|
| Membres inscrits au début de l'année | 1 370 | 1 384 |
| Plus : membres admis et inscrits durant la période | 201 | 174 |
| Premières inscriptions | 157 | 142 |
| Réinscriptions | 44 | 18 |
| Moins : membres radiés, décédés ou ayant démissionné | 187 | 190 |
| Retraits du tableau des membres pour démissions | 167 | 175 |
| Radiations administratives : | | |
| - n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation | 19 | 14 |
| - non conforme à l'assurance responsabilité professionnelle | 0 | 0 |
| - n'a pas complété sa formation continue obligatoire dans les délais | 0 | 0 |
| Radiation disciplinaire | 0 | 0 |
| Décès | 1 | 1 |
| Membres inscrits à la fin de l'année | 1 384 | 1 368 |

● Non-inscrits au Tableau de l'Ordre

| | 2014-2015 | 2015-2016 |
|--------------------|-----------|-----------|
| Étudiants affiliés | 431 | 520 |

● Catégorie de permis

| | 2014-2015 | 2015-2016 |
|-----------------------|-----------|-----------|
| Régulier | 1 383 | 1 366 |
| Temporaire | 1 | 0 |
| Restrictif temporaire | 0 | 2 |

● Classes de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* (ci-après CP) définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

● Autorisations spéciales

| | 2015-2016 |
|-------------|-----------|
| Accordées | 0 |
| Renouvelées | 0 |

● Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

● Répartition des membres selon la région administrative

| | 2015-2016 |
|------------------------------------|-----------|
| 01 - Bas-Saint-Laurent | 15 |
| 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean | 23 |
| 03 - Capitale-Nationale | 185 |
| 04 - Mauricie | 31 |
| 05 - Estrie | 38 |
| 06 - Montréal | 551 |
| 07 - Outaouais | 33 |
| 08 - Abitibi-Témiscamingue | 15 |
| 09 - Côte-Nord | 6 |
| 10 - Nord-du-Québec | 3 |
| 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 3 |
| 12 - Chaudière-Appalaches | 63 |
| 13 - Laval | 62 |
| 14 - Lanaudière | 44 |
| 15 - Laurentides | 52 |
| 16 - Montérégie | 180 |
| 17 - Centre-du-Québec | 10 |
| 99 - Hors du Québec | 54 |

● Répartition des membres selon le sexe

| | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|-------|-----------|-----------|-----------|
| Homme | 1 054 | 1 054 | 1 021 |
| Femme | 316 | 330 | 347 |
| Total | 1 370 | 1 384 | 1 368 |

● Répartition des membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

| Classe de membres | Nombre de membres | Montant - Cotisation annuelle* |
|----------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| Membre régulier | 1 143 | 700 \$ |
| Membre - Cotisation réduite | 21 | 350 \$ |
| Membre - Finissant universitaire | 26 | 350 \$ |
| Membre professeur | 40 | 175 \$ |
| Membre retraité | 108 | 175 \$ |
| Membre à vie | 30 | 0 \$ |

* Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

● Répartition des membres avec titre complémentaire

| Classe de membres | Nombre de membres | Montant - Cotisation additionnelle |
|--|-------------------|------------------------------------|
| Conseiller en management certifié (C.M.C.) | 145 | 125 \$ |
| Planificateur financier (Pl. Fin) | 71 | 125 \$ |
| Candidat C.M.C. | 23 | 125 \$ |

● **Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant**

| | 2015-2016 |
|---------------------------------|-----------|
| Un permis temporaire | 0 |
| Un permis restrictif | 0 |
| Un permis restrictif temporaire | 1 |
| Un permis spécial | 0 |

● **Exercice de la profession en société**

| | 2015-2016 |
|------------------------------------|-----------|
| Nombre de S.E.N.C.R.L. accréditées | 2 |
| Nombre de SPA accréditées | 57 |
| Nombre de membres en S.E.N.C.R.L. | 5 |
| Nombre de membres en SPA | 57 |

● **Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension**

| | 2015-2016 |
|---|-----------|
| Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |

● **Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie**

| Catégorie de permis | 2015-2016 | |
|----------------------|-------------|-------------|
| | Suspensions | Révocations |
| Administrateur agréé | 0 | 0 |

Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec | | | | |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|--|
| Lieu de délivrance du diplôme | Demandes reçues | Demandes acceptées | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 6 | 6 | 0 | 0 |

| Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis | | | | | |
|--|-----------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------|--|
| Lieu où la formation a été acquise | Demandes reçues | Demandes acceptées en totalité | Demandes acceptées en partie | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Québec | 28 | 22 | 4 | 2 | 0 |
| Hors du Québec, mais au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |

Aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acceptée en totalité ne comportait une précision de la formation à acquérir.

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

| Demandes de délivrance de permis temporaires ou spéciaux | | | | |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|--|
| | Demandes reçues | Demandes acceptées | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis temporaire en vertu de l'article 41 CP | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 CP | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 CP | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis spécial en vertu de l'article 42.2 CP | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 CP et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités | | | | |
|--|-----------------|--------------------|-------------------|--|
| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme | Demandes reçues | Demandes acceptées | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Québec | 14 | 14 | 0 | 0 |
| En Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement hors Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres

| Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent | Demandes reçues | Demandes acceptées | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|--|-----------------|--------------------|-------------------|--|
| <i>Canada</i> | | | | |
| En Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Union Européenne</i> | | | | |
| En France | 3 | 3 | 0 | 0 |
| Dans le reste de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Ailleurs</i> | | | | |
| Aux États-Unis | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Dans le reste du monde | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Total hors Canada | 6 | 6 | 0 | 0 |

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres

| Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente | Demandes reçues | Demandes acceptées | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|--|
| <i>Canada</i> | | | | |
| Au Québec | 28 | 26 | 2 | 0 |
| En Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Union Européenne</i> | | | | |
| En France | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans le reste de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Ailleurs</i> | | | | |
| Aux États-Unis | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Dans le reste du monde | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors Canada | 1 | 1 | 0 | 0 |

| Demandes de permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités | | | | |
|---|-----------------|--------------------|-------------------|--|
| Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession | Demandes reçues | Demandes acceptées | Demandes refusées | Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| <i>Canada (règlement pris en vertu de 94 CP)</i> | | | | |
| En Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Union Européenne</i> | | | | |
| En France (règlement pris en vertu de 93 c2CP) | 10 | 10 | 0 | 0 |
| Dans le reste de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Ailleurs</i> | | | | |
| Aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dans le reste du monde | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors Canada | 10 | 10 | 0 | 0 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

L'Ordre a un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle géré par le *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés*. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant minimal prévu de la garantie collective est d'un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

De plus, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, les membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions ont l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Le règlement de l'Ordre, en application du paragraphe d de l'article 93 CP, ne prévoit pas de classe de membres.

Fonds d'indemnisation

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à 100 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Aucune demande n'a été présentée au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2015-2016.

Développement professionnel

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'Ordre a tenu deux rencontres afin de développer le programme de formations pour soutenir ses membres dans l'atteinte de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de développement professionnel. L'Ordre offre toujours des cours en ligne via sa plateforme CAPITAL Adm.A. (capital.adma.qc.ca) et prévoit élargir son offre pour la prochaine année.

Le programme de développement professionnel est diffusé sur le site Internet de l'Ordre. Les activités de développement professionnel suivantes ont été offertes en salle, en ligne ou en webinaire durant l'exercice 2015-2016 :

Formations en salle et webinaraires

| Titre (ordre de date) | Date | Nombre de membres | Durée (heures) |
|--|------------------|-------------------|----------------|
| Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management | 11 mai 2015 | 4 | 6 |
| Notions fondamentales en conseil en management - Processus et outils pour réaliser des missions en conseil | 27 mai 2015 | 5 | 21 |
| Vers une gouvernance créatrice de confiance | 14 octobre 2015 | 16 | 4 |
| Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management | 2 novembre 2015 | 4 | 6 |
| Défis de gestion d'une copropriété commerciale et résidentielle - Les meilleures pratiques | 10 novembre 2015 | 12 | 1,5 |
| Congrès 2017 - Performance - Risques, euphorie et résultats | 18 février 2016 | 86 | 1 |
| Congrès 2017 - Recrutement, performance, gouvernance - Un trio gagnant! | 18 février 2016 | 52 | 1 |
| Congrès 2017 - Transformer pour mieux performer | 18 février 2016 | 34 | 1 |
| Congrès 2017 - Performance en économie - Comment mieux mesurer et mieux prévoir | 18 février 2016 | 86 | 1 |
| Congrès 2017 - Optimiser la performance individuelle - Où sont les obstacles et comment les éliminer | 18 février 2016 | 86 | 1 |
| Congrès 2017 - Quand gestion de la performance et mobilisation vont de pair | 18 février 2016 | 61 | 1 |
| Congrès 2017 - Les technologies de l'information (TI) - Plus qu'un simple levier de performance | 18 février 2016 | 25 | 1 |
| Congrès 2017 - Et si on parlait de la performance humaine! | 18 février 2016 | 87 | 1 |
| Congrès 2017 - Parlons performance - Quels défis pour les gestionnaires au quotidien? | 19 février 2016 | 83 | 1 |
| Congrès 2017 - Performance ou accomplissement de soi? | 19 février 2016 | 49 | 1 |
| Congrès 2017 - Performance en gestion de crise | 19 février 2016 | 34 | 1 |
| Congrès 2017 - Performance sous pression - Briller ou s'effondrer? | 19 février 2016 | 32 | 1 |
| Congrès 2017 - Performance en contexte difficile | 19 février 2016 | 50 | 1 |
| Congrès 2017 - Performance et cycles de vie d'une organisation | 19 février 2016 | 82 | 1 |
| Congrès 2017 - Paradigmes de la performance - Du fichier <i>Excel</i> à la pensée circulaire | 19 février 2016 | 83 | 1 |
| Congrès 2017 - De la parole aux actes - Conférence de clôture | 19 février 2016 | 83 | 1 |

Formations en continu, en ligne et à distance

| Titre (ordre alphabétique) | Format | Nombre de membres | Durée (heures) |
|--|------------|-------------------|----------------|
| Adm.A. - Agents de changement! | En ligne | 1 | 0,75 |
| Améliorer la prise de décision | En ligne | 8 | 1 |
| Assurances et sinistres en copropriété | En ligne | 2 | 1 |
| Audit interne dans l'organisation | En ligne | 4 | 1 |
| Avez-vous la culture d'organisation que vous souhaitez? | En ligne | 3 | 1 |
| Capital de risque et d'investissement : la recherche de partenaires financiers | En ligne | 5 | 2 |
| Changements et innovations dans les organisations et la société : tendances de fond | En ligne | 26 | 1,25 |
| Comment augmenter sa notoriété? | En ligne | 6 | 1 |
| Commission d'enquête - Éthique et vigilance en sursis! | En ligne | 2 | 1,5 |
| Conflits d'intérêts | En ligne | 1 | 1,5 |
| Conseil d'administration d'un ordre professionnel - Défis à relever en matière de gouvernance | En ligne | 9 | 1 |
| Convention entre actionnaires | En ligne | 2 | 1,5 |
| Découvrir l'agilité au service du leadership | En ligne | 4 | 1,5 |
| Défis et enjeux de l'exercice du leadership dans les organisations d'aujourd'hui | En ligne | 1 | 1 |
| Développer des techniques de base en coaching de gestion | En ligne | 7 | 1,5 |
| Devenir C.M.C. | En ligne | 4 | 0,25 |
| Devenir une organisation apprenante | En ligne | 4 | 1 |
| Entreprises et parties prenantes : des conceptions et des enjeux | En ligne | 4 | 1,5 |
| Entrevue de sélection efficace | En ligne | 4 | 1 |
| Éthique dans les jeux de pouvoir | En ligne | 7 | 1 |
| Éthique et déontologie professionnelle | En ligne | 1 | 1 |
| Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée | En ligne | 0 | 1,5 |
| Exercice en société de la profession d'administrateur agréé : pourquoi et comment? | En ligne | 12 | 0,5 |
| Fonctionnement des instances d'organismes et procédures des assemblées | En ligne | 4 | 1,5 |
| Génération - De la confrontation à la cohésion | En ligne | 6 | 2,5 |
| Gérer des personnalités difficiles | En ligne | 3 | 2 |
| Gérer efficacement son temps | En ligne | 6 | 1,5 |
| Gestion d'entreprise – ADN d'un gestionnaire complet : les 3 V | En ligne | 5 | 1 |
| Gestion de projets de base 1 - Introduction à la gestion de projet et démarrage | En ligne | 10 | 1 |
| Gestion de projets de base 2 - Planification, exécution et suivis de projets | En ligne | 5 | 1,5 |
| Gestion de projets de base 3 - Fermeture, indicateurs clés de performance et tableaux de bord | En ligne | 5 | 1 |
| Gestion des connaissances – Acquisition, maintien et transfert | En ligne | 3 | 1 |
| Gouvernance pour les PME | En ligne | 4 | 1 |
| Gouvernance... au-delà de la plomberie des conseils d'administration | En ligne | 5 | 2 |
| GPP - Charges et devoirs des fiduciaires, aspects fiscaux, philanthropie et substitutions | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Démarrage d'entreprise | À distance | 3 | 2 |
| GPP - Encadrement en conseil et gestion de patrimoine privé | À distance | 1 | 4 |
| GPP - Gestion d'une fiducie : justification, paramètres constitutifs, mise-en-place, types de fiducies, dissolution... | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Gestion de l'acquisition ou la disposition de biens par la personne en affaires | À distance | 2 | 2 |
| GPP - Gestion de la retraite et/ou de l'indépendance financière | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Gestion de la rétribution et des avantages sociaux | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Gestion des aspects fiscaux pour particuliers | À distance | 1 | 2 |

| Titre (ordre alphabétique) | Format | Nombre de membres | Durée (heures) |
|--|------------|-------------------|----------------|
| GPP - Gestion des aspects légaux | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Gestion des droits en affaires : aspects immobiliers, évaluation d'entreprises, conseil de famille | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Gestion des placements | À distance | 0 | 2 |
| GPP - Gestion des risques en affaires | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Gestion successorale | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Liquidités, capitaux, financement, aspects fiscaux et juridiques pour entreprise | À distance | 0 | 2 |
| GPP - Opérations interprovinciales et internationales | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Prévention et la gestion des risques | À distance | 1 | 2 |
| GPP - Stratégies en gestion administrative et comptable du patrimoine | À distance | 0 | 2 |
| Inspection professionnelle - Êtes-vous prêt? | En ligne | 10 | 1 |
| Instaurer la créativité au sein de vos pratiques de gestion | En ligne | 6 | 1 |
| Leadership du changement : défis et possibilités | En ligne | 5 | 1 |
| Mieux communiquer pour mieux collaborer | En ligne | 5 | 1 |
| Mieux négocier : quelques stratégies et astuces de négociation stratégique | En ligne | 3 | 3 |
| Opérations transfrontalières pour particuliers | En ligne | 1 | 1 |
| Planification patrimoniale d'une famille exploitant une PME et préparation de la relève en affaires | En ligne | 4 | 7,5 |
| Planification et gestion d'un patrimoine immobilier d'un groupe familial | En ligne | 5 | 7,5 |
| Potentiel de la réflexion éthique dans la prise de décision : retombées pour l'individu et l'organisation | En ligne | 1 | 2 |
| Pouvoir et influence dans l'organisation | En ligne | 5 | 1 |
| Processus d'évaluation du rendement | En ligne | 2 | 1 |
| Quel type de joueur politique êtes-vous? | En ligne | 3 | 1 |
| Responsabilisation | En ligne | 6 | 2 |
| Responsabilité sociale des organisations | En ligne | 4 | 1,5 |
| Secret professionnel et autres obligations de confidentialité | En ligne | 1 | 1,5 |
| Secteur municipal : un monde de défis et d'opportunités! | En ligne | 2 | 1,5 |
| Top 5 des risques en protection des renseignements personnels et confidentiels (PRPC) et sécurité de l'information | En ligne | 3 | 2 |
| Transfert d'entreprise - Une affaire d'émotion, une affaire de finance | En ligne | 6 | 1,5 |
| Utilisation du Web 2.0 en affaires | En ligne | 7 | 2,5 |
| Veille stratégique | En ligne | 6 | 1,5 |

Formation continue obligatoire

La quatrième période de référence, ayant débuté le 1^{er} avril 2015, se terminera le 31 mars 2017.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante (40) heures de formation continue, par période de référence de deux (2) ans, directement liées à sa pratique professionnelle.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect des critères de reconnaissance prévu au *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*.

Exercice illégal de la profession et usurpation de titre réservé

■ Programme de surveillance médiatique

L'Ordre procède à une surveillance constante des différents médias afin de vérifier que seuls les membres dûment inscrits au Tableau de l'Ordre utilisent les titres réservés. 258 vérifications ont été faites par les enquêteurs de l'Ordre durant l'exercice 2015-2016.

■ Enquêtes complétées

| | 2015-2016 |
|--|-----------|
| Portant sur l'exercice illégal | 0 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0 |

■ Poursuites pénales intentées

| | 2015-2016 |
|--|-----------|
| Portant sur l'exercice illégal | 0 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0 |

■ Jugements rendus

| | 2015-2016 | |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| | Jugements acquittant l'intimé | Jugements déclarant l'intimé coupable |
| Portant sur l'exercice illégal | 0 | 0 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal, et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0 | 0 |
| Montant total des amendes imposées | -\$ | -\$ |

AdmA ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

États financiers consolidés

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

Table des matières

| | |
|---|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 33 |
| États financiers consolidés | |
| État de la situation financière | 34 |
| État des résultats | 35 |
| État de l'évolution des actifs nets | 36 |
| État des flux de trésorerie | 37 |
| Notes complémentaires aux états financiers consolidés | 38 |
| Renseignements supplémentaires consolidés | |
| Annexe des renseignements supplémentaires | 47 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP¹

Montréal (Québec)
Le 12 août 2016

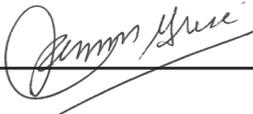
¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113666

Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé de la situation financière

| 31 mars | | | | 2016 | 2015 |
|--|---------------------------------------|--------------------------|---|---------------------|---------------------|
| | Fonds d'administration générale | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total | Total |
| Actif | | | | | |
| Court terme | | | | | |
| Encaisse | 538 151 \$ | 7 125 \$ | 14 166 \$ | 559 442 \$ | 568 790 \$ |
| Débiteurs (Note 2) | 43 358 | - | 1 419 | 44 777 | 44 529 |
| Frais payés d'avance | 8 830 | - | - | 8 830 | 8 058 |
| Placements échéant à court terme (Note 3) | - | - | 65 348 | 65 348 | 48 038 |
| | 590 339 | 7 125 | 80 933 | 678 397 | 669 415 |
| Placements à long terme (Note 3) | - | 128 245 | 501 466 | 629 711 | 631 574 |
| Immobilisations corporelles (Note 4) | 214 314 | - | - | 214 314 | 17 074 |
| Actifs incorporels (Note 5) | 11 542 | - | - | 11 542 | 1 813 |
| | 816 195 \$ | 135 370 \$ | 582 399 \$ | 1 533 964 \$ | 1 319 876 \$ |
| Passif et actifs nets | | | | | |
| Court terme | | | | | |
| Créditeurs (Note 7) | 191 126 \$ | 390 \$ | 5 501 \$ | 197 017 \$ | 195 461 \$ |
| Portion à court terme des prêts à terme (Note 8) | 14 122 | - | - | 14 122 | - |
| Portion à court terme des avantages incitatifs reportés | 10 795 | - | - | 10 795 | - |
| Cotisations reportées | 720 696 | - | - | 720 696 | 721 969 |
| | 936 739 | 390 | 5 501 | 942 630 | 917 430 |
| Prêts à terme (Note 8) | 58 167 | - | - | 58 167 | - |
| Avantages incitatifs reportés | 93 783 | - | - | 93 783 | - |
| | 1 088 689 | 390 | 5 501 | 1 094 580 | 917 430 |
| Actifs nets | | | | | |
| Non affectés | (272 494) | - | - | (272 494) | (304 195) |
| Affectés | - | 134 980 | 576 898 | 711 878 | 706 641 |
| | (272 494) | 134 980 | 576 898 | 439 384 | 402 446 |
| | 816 195 \$ | 135 370 \$ | 582 399 \$ | 1 533 964 \$ | 1 319 876 \$ |

Événement postérieur à la date du bilan (Note 13)

Au nom du conseil

 Administrateur

 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ordre des administrateurs agréés du Québec

État consolidé des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | | | | 2016 | 2015 |
|---|---------------------------------------|--------------------------|---|------------------|------------------|
| | Fonds d'administration générale | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total | Total |
| Produits | | | | | |
| Cotisations des membres | 799 765 \$ | - | - | 799 765 \$ | 791 633 \$ |
| Inscriptions aux activités de formation continue | 141 241 | - | - | 141 241 | 201 748 |
| Commandites et ristournes | 26 686 | - | - | 26 686 | 43 694 |
| Droit d'admission | 25 251 | - | - | 25 251 | 29 331 |
| Autres revenus | 17 996 | 7 125 | 354 | 25 475 | 7 966 |
| Publicité | 7 757 | - | - | 7 757 | 15 906 |
| Cotisations spéciales multidisciplinaires | 6 471 | - | - | 6 471 | 16 756 |
| Subventions | 2 921 | - | - | 2 921 | 8 973 |
| Amendes | 1 500 | - | - | 1 500 | 10 260 |
| Intérêts, dividendes et autres revenus de placement | 543 | 3 694 | 17 949 | 22 186 | 24 198 |
| Vente de matériel didactique | - | - | - | - | 280 |
| | 1 030 131 | 10 819 | 18 303 | 1 059 253 | 1 150 745 |
| Charges (Annexe) | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 553 647 | - | - | 553 647 | 523 847 |
| Charges locatives | 86 845 | - | - | 86 845 | 97 528 |
| Honoraires | | | | | |
| Consultants | 57 596 | - | - | 57 596 | 160 620 |
| Professionnels | 53 082 | - | 19 294 | 72 376 | 128 694 |
| Inspecteurs | 11 850 | - | - | 11 850 | 9 227 |
| Événements | 39 644 | - | - | 39 644 | 82 990 |
| Intérêts et frais bancaires | 30 594 | - | 462 | 31 056 | 30 316 |
| Mauvaises créances | 25 477 | - | - | 25 477 | 1 056 |
| Réseau, location et entretien d'équipements | 23 405 | - | - | 23 405 | 27 584 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 21 328 | - | - | 21 328 | 5 335 |
| Déplacement et hébergement | 17 037 | - | - | 17 037 | 14 913 |
| Frais reliés aux activités de formation | 11 853 | - | - | 11 853 | 14 313 |
| Réunions, activités et représentation | 11 659 | - | - | 11 659 | 14 388 |
| Fournitures de bureau | 9 213 | - | - | 9 213 | 7 061 |
| Assurances | 8 543 | - | - | 8 543 | 7 551 |
| Télécommunications | 8 050 | - | - | 8 050 | 9 182 |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles | 5 374 | - | - | 5 374 | - |
| Poste et messagerie | 5 222 | - | - | 5 222 | 8 711 |
| Formation du personnel et des inspecteurs | 5 174 | - | - | 5 174 | 6 914 |
| Frais d'administration | 4 086 | - | - | 4 086 | 2 202 |
| Cotisation et abonnements | 2 879 | - | - | 2 879 | 7 900 |
| Impression et reproduction | 4 731 | - | - | 4 731 | 1 677 |
| Amortissement des actifs incorporels | 1 141 | - | - | 1 141 | 535 |
| | 998 430 | - | 19 756 | 1 018 186 | 1 162 544 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants | 31 701 | 10 819 | (1 453) | 41 067 | (11 799) |
| Gain réalisé sur cession de placements | - | - | 30 | 30 | 2 956 |
| (Perte) gain non réalisé(e) sur la variation de la juste valeur des placements | - | (5 227) | 1 068 | (4 159) | 24 377 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice | 31 701 \$ | 5 592 \$ | (355) \$ | 36 938 \$ | 15 534 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

| | Fonds d'administration générale non affectés | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total |
|---|---|--------------------------|---|------------|
| Solde, au 31 mars 2015 | (304 195) \$ | 129 388 \$ | 577 253 \$ | 402 446 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice | 31 701 | 5 592 | (355) | 36 938 |
| Solde, au 31 mars 2016 | (272 494) \$ | 134 980 \$ | 576 898 \$ | 439 384 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ordre des administrateurs agréés du Québec État consolidé des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges de l'exercice | 36 938 \$ | 15 534 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 21 328 | 5 335 |
| Amortissement des actifs incorporels | 1 141 | 535 |
| Perte sur cession d'immobilisations | 5 374 | - |
| Perte (gain) non réalisé(e) sur la variation de la juste valeur des placements | 4 159 | (24 377) |
| Gain réalisé sur cession de placements | (30) | (2 956) |
| | 68 910 | (5 929) |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 10) | (737) | (57 256) |
| | 68 173 | (63 185) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Encaissement de placements temporaires | - | 525 000 |
| Acquisitions de placements | (71 239) | (2 255) |
| Produits de cession de placements | 51 664 | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (223 944) | - |
| Acquisition d'actifs incorporels | (10 869) | (375) |
| | (254 388) | 522 370 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Augmentation du prêt à terme | 80 000 | - |
| Versement sur le prêt à terme | (7 711) | - |
| Augmentation des avantages incitatifs reportés | 104 578 | - |
| | 176 867 | - |
| (Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice | (9 348) | 459 185 |
| Encaisse, au début de l'exercice | 568 790 | 109 605 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 559 442 \$ | 568 790 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables

a) Statut et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en 1954. Il est régi depuis 1973 par le *Code des professions du Québec* c.C-26 et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre administre les fonds et entité suivants : le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourse d'études et d'affaires (Note 12). À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

b) Règle comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les inscriptions aux activités de formation continue sont constatées à titre de produits lorsque les formations ont lieu.

Les revenus de subventions sont comptabilisés selon les modalités de la convention intervenue entre les parties.

Les revenus d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du coût distinct.

e) Cotisations et produits perçus d'avance

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

| | Méthode | Taux |
|--|-----------|--------|
| Mobilier de bureau | dégressif | 20 % |
| Ordinateurs | dégressif | 20 % |
| Ordinateurs acquis après le 31 mars 2009 | linéaire | 4 ans |
| Améliorations locatives | linéaire | 10 ans |

g) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

| | Méthode | Taux |
|-----------------------|----------|--------|
| Site Web et logiciels | linéaire | 4 ans |
| Numérisation | linéaire | 10 ans |

h) Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois de la date d'acquisition.

j) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements à long terme, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les placements sont évalués à la juste valeur et se composent d'obligations, d'actions et d'unités de fiducie de revenus.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et du prêt à terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est constaté aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de la valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est constatée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

k) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

I) Actifs à long terme

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour déterminer si une dépréciation s'est produite, on compare la valeur comptable d'un actif avec le flux de trésorerie futur et non actualisé qui devrait résulter de son utilisation, plus sa valeur résiduelle. S'il est déterminé que l'actif a subi une perte de valeur, le montant de la dépréciation constatée correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

2. Débiteurs

| | 2016 | | 2015 | |
|------------------------|---------------------------------------|---|-----------|-----------|
| | Fonds d'administration générale | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total | Total |
| Comptes clients | 37 176 \$ | - \$ | 37 176 \$ | 20 527 \$ |
| Autres courus | 6 182 | - | 6 182 | 19 007 |
| Intérêts et dividendes | - | 1 419 | 1 419 | 1 922 |
| Subventions à recevoir | - | - | - | 3 073 |
| | 43 358 \$ | 1 419 \$ | 44 777 \$ | 44 529 \$ |

3. Placements à long terme

| | 2016 | | 2015 | |
|---|------------|--|------------|--|
| Fonds d'indemnisation | | | | |
| Fonds mutuels (coût : 133 471 \$; 2015 -125 826 \$) | 128 245 \$ | | 129 777 \$ | |

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

3. Placements à long terme (suite)

| | 2016 | 2015 |
|---|------------|------------|
| Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | | |
| Obligations portant intérêt à des taux variant de 3 % à 4,2 % échéant de 2016 à 2020 (2015 - taux d'intérêt variant de 3 % à 4,2 % échéant de 2015 à 2020) (coût : 257 226 \$; 2015 - 264 225 \$) | 265 305 \$ | 274 075 \$ |
| Actions (coût : 172 762 \$; 2015 - 148 763 \$) | 239 481 | 215 591 |
| Fiducie de revenus (coût : 42 372 \$; 2015 - 43 459 \$) | 62 028 | 60 169 |
| | 566 814 | 549 835 |
| Moins : portion échéant à court terme | (65 348) | (48 038) |
| | 501 466 \$ | 501 797 \$ |

4. Immobilisations corporelles

| | 2016 | | 2015 | |
|-------------------------|------------|----------------------|------------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| Améliorations locatives | 179 641 \$ | 12 100 \$ | 61 673 \$ | 57 707 \$ |
| Mobilier de bureau | 41 242 | 5 499 | 136 136 | 134 097 |
| Ordinateurs | 271 182 | 260 152 | 268 122 | 257 053 |
| | 492 065 \$ | 277 751 \$ | 465 931 \$ | 448 857 \$ |
| Valeur nette | | 214 314 \$ | | 17 074 \$ |

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

5. Actifs incorporels

| | 2016 | | 2015 | |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| Logiciels pour gestion du tableau des membres | 132 604 \$ | 132 604 \$ | 132 604 \$ | 132 604 \$ |
| Site web | 25 377 | 25 377 | 25 377 | 25 377 |
| Numérisation | 10 869 | 543 | - | - |
| Logiciel | 2 390 | 1 174 | 2 390 | 577 |
| | 171 240 \$ | 159 698 \$ | 160 371 \$ | 158 558 \$ |
| Valeur nette | | 11 542 \$ | | 1 813 \$ |

6. Marge de crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une facilité rotative à demande de 20 000 \$ en tout temps, et de 120 000 \$ entre le 30 novembre et le 31 janvier inclusivement chaque année, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 2,20 % et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2016, la marge n'est pas utilisée (2015 - néant \$).

7. Crédoiteurs

| | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Taxes à la consommation | 93 370 \$ | 81 229 \$ |
| Fournisseurs et charges courues | 61 811 | 69 278 |
| Salaires et vacances à payer | 41 836 | 42 937 |
| Assurance responsabilité professionnelle | - | 2 017 |
| | 197 017 \$ | 195 461 \$ |

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

8. Prêts à terme

| | 2016 | | 2015 | |
|--|---------------------------------------|--|------------------|-------------|
| | Fonds d'administration générale | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total | Total |
| Prêt de la Fiducie échu durant l'exercice | - \$ | - \$ | - \$ | 7 143 \$ |
| L'Ordre a contracté un prêt de 80 000 \$ en août 2015, non garanti, portant intérêt au taux de 8,5 %, remboursable par mensualités de 1 636 \$, capital et intérêts, échéant en août 2020. | 72 289 | - | 72 289 | - |
| | 72 289 | - | 72 289 | 7 143 |
| Portion à court terme des prêts à terme. | 14 122 | - | 14 122 | 7 143 |
| | 58 167 \$ | - \$ | 58 167 \$ | - \$ |

Le versement en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

| | |
|------|------------------|
| 2017 | 14 122 \$ |
| 2018 | 15 348 |
| 2019 | 16 680 |
| 2020 | 18 128 |
| 2021 | 8 011 |
| | 72 289 \$ |

9. Engagements contractuels

Au 31 mars 2016, les engagements contractuels en vertu des contrats de services et contrat de location échéant à différentes dates jusqu'en 2026, s'établissent à 1 134 058 \$ pour les cinq prochains exercices et par la suite. Les engagements annuels des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

| | |
|--------------|---------------------|
| 2017 | 153 297 \$ |
| 2018 | 151 799 |
| 2019 | 118 541 |
| 2020 | 100 339 |
| 2021 | 107 658 |
| Par la suite | 502 424 |
| | 1 134 058 \$ |

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

10. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|----------|-------------|
| (Diminution) augmentation des débiteurs | (248) \$ | 153 \$ |
| (Diminution) augmentation des frais payés d'avance | (772) | 6 599 |
| Augmentation (diminution) des créditeurs | 1 556 | (79 968) |
| (Diminution) augmentation des cotisations reportées | (1 273) | 15 960 |
| | (737) \$ | (57 256) \$ |

11. Gestion du risque financier

Politique de gestion des risques

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie a établi une politique de gestion de risques, adoptée le 14 mai 2008, qui consiste à maximiser le rendement tout en assumant un niveau de risque approprié. Ainsi, la répartition-cible des placements à long terme correspond à 40 % en revenus fixes et à 60 % en revenus variables dans une perspective d'optimisation de la relation risque-rendement.

Répartition-cible des actifs

| | |
|---------------------|------------------------|
| Obligations | maximum de 50 % |
| Actions canadiennes | approximativement 30 % |
| Actions américaines | approximativement 5 % |
| Croissance | approximativement 5 % |
| Fonds monétaires | approximativement 5 % |
| Encaisse | 5 % |

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation a établi une politique de gestion de risques, adoptée en juin 2008, qui consiste à faire fructifier le montant initial de 100 000 \$ en minimisant l'exposition au risque, notamment par des stratégies de placements qui assureront la stabilité et la protection du fonds.

Portefeuille de référence

| | |
|--|------|
| Obligations canadiennes - court terme | 10 % |
| Obligations canadiennes - long terme | 40 % |
| Fonds d'investissement en obligations | 20 % |
| Fonds d'investissement garantis en actions canadiennes | 15 % |
| Fonds d'investissement garantis en actions étrangères | 15 % |

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

11. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit. L'Ordre minimise les risques de crédit liés à la trésorerie et ses placements à court terme par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Ordre est exposée principalement aux risques de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La marge de crédit porte intérêt à taux variable. L'Ordre est donc assujéti à un risque de taux d'intérêt à cet égard, lorsqu'il l'utilise.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Autre risque de prix

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). L'Ordre gère ce risque en suivant sa politique de gestion des risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Aucune modification n'a été apportée à la stratégie globale de gestion du risque depuis l'exercice précédent.

Ordre des administrateurs agréés du Québec Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2016

12. Organisme contrôlé

Par la représentation de ses fiduciaires, l'Ordre exerce un contrôle sur la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre. À des fins de présentation, les états financiers du 31 décembre 2015 (2015 - 31 décembre 2014) de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

13. Événement postérieur à la date du bilan

Les fiduciaires de la Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires ont décidé en janvier 2015 de mettre fin aux activités de la Fiducie et de transférer son patrimoine afin de servir comme capital de départ de la nouvelle Fondation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. À la date du rapport de l'auditeur, le transfert du patrimoine n'a pas encore eu lieu.

Ordre des administrateurs agréés du Québec Annexe consolidée des renseignements supplémentaires

| Pour l'exercice terminé le 31 mars | | | | 2016 | 2015 |
|---|---------------------------------------|--------------------------|---|---------------------|---------------------|
| | Fonds d'administration générale | Fonds d'indemnisation | Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires | Total | Total |
| Charge par activité | | | | | |
| Frais généraux | 593 421 \$ | - | 19 756 \$ | 613 177 \$ | 621 226 \$ |
| Formation continue obligatoire | 165 825 | - | - | 165 825 | 259 137 |
| Conseil de discipline | 74 406 | - | - | 74 406 | 89 800 |
| Bureau du Syndic | 59 563 | - | - | 59 563 | 51 032 |
| Admission et tableau des membres | 49 865 | - | - | 49 865 | 59 776 |
| Communications et affaires publiques | 39 816 | - | - | 39 816 | 45 365 |
| Inspection professionnelle | 15 534 | - | - | 15 534 | 36 208 |
| | 998 430 \$ | - \$ | 19 756 \$ | 1 018 186 \$ | 1 162 544 \$ |

Production

Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Impression

PréciGrafik

Publié par :

Ordre des administrateurs agréés du Québec
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5
Téléphone : (514) 499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : (514) 499-0892

www.adma.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2016
ISBN 978-2-923427-12-6

© 2016, OAAQ. Tous droits réservés.





ORDRE DES
ADMINISTRATEURS
AGRÉÉS

PROFESSION GESTIONNAIRE

1050, Côte du Beaver Hall, bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5

514-499-0880 / 1 800 465-0880

Télec.: 514-499-0892

adma.qc.ca